RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition
écologique et solidaire

ARRÊTÉ du 13 MAI 2020

portant report des dates des épreuves d'admissibilité et d'admission du concours interne pour le recrutement des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne au titre de l'année 2020 ouvert par arrêté du 23 octobre 2019

NOR : TREA2011195A

La ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 89-1007 du 31 décembre 1989 modifiée relative au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne ;

Vu le décret n° 90-998 du 8 novembre 1990 modifié portant statut du corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 16 mai 2008 relatif aux conditions médicales particulières exigées pour l'exercice de fonctions de contrôle dans le cadre de la licence communautaire de contrôleur de la circulation aérienne ;

Vu l'arrêté du 26 août 2013 fixant le règlement et le programme du recrutement par examen professionnel des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne ;

Vu l'arrêté du 26 août 2013 fixant le règlement et le programme du recrutement par sélection professionnelle des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne ;

Vu l'arrêté du 19 août 2019 fixant l'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne ;

Vu l'arrêté du 23 octobre 2019 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture d'un recrutement par concours interne, examen professionnel et sélection professionnelle pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne au ministère de la transition écologique et solidaire - direction générale de l'aviation civile,

ARRÊTE

Article 1er

Les dates des épreuves d'admissibilité et d'admission du concours interne pour le recrutement des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne au titre de l'année 2020 ouvert par arrêté du 23 octobre 2019 susvisé sont reportées comme suit :

	Epreuves écrites	Epreuves orales
Concours interne	4 et 5 juin 2020	à compter du 8 juin 2020

Article 2

Le directeur général de l'aviation civile est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 13 MAI 2020

Pour la Ministre et par délégation
L'adjoint au chef du bureau de la gestion collective des ressources humaines

Philippe MICHAUD